RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de VILLABÉ

CONVOCATION

Villabé, le 19 juin 2026

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

LUNDI 29 JUIN 2026

A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2026.
3. Modification du tableau des effectifs.
4. Révision des tarifs de la régie publicitaire municipale du MAGAZINE municipal « Villab' Écho » et du guide pratique municipal.
5. Taxe sur la Publicité Extérieure (T.P.E.) - Fixation des tarifs pour l'année 2027.
6. Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2026/2027.
7. Recherche de subventions pour les actions culturelles et les investissements pour 2026.
8. Enveloppe financière prévisionnelle l'opération de démolition et reconstruction du préau du Centre de Loisirs.
9. Recherche de subventions pour l'opération de démolition et reconstruction du préau du Centre de Loisirs
10. Convention d'Objectifs entre la Commune et le Comité d'Œuvres Sociales du Personnel (COS).

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

MAIRIE DE VILLABÉ (ESSONNE - 91)

Karl DIRAT

Maire de Villabé
Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart